CONSOMM'ACTEURS GENNEVILLIERS Contrat d'abonnement "Fromage de chèvre et vache" Du 13 avril au 28 septembre 2016

Entre	Fabrice DAUCE Chèvrerie du Paradis 55 chemin du Paradis 76440 Le Thil Riberpré						
Et							
Nom:				Prénom : .			
Adras	60'						
Téléph	none:			Courriel:.			
		é pour l'appro 19 rue du 8		mage, chaque c	quinzaine le	es mercre	dis de 18h15 à 19h30
Noi	mbre	Prix par	Prix total	Paiement	Paie	ment	Paiement —
		quinzaine	(12 distributions)	en 1 fois	└ - en 2	fois	」 en 3 fois □ □
1		3.10 €	37.20 €	37.20 €	18.6	0 € x 2	12.40 € x 3
2		6.20 €	74.40€	74.40€	37.2	0 € x 2	24.80 € x 3
3	3 9.30 €		111.60 €	111.60 €	55.8	0 € x 2	37.20 € x 3
		12.40 €	148.80 €	148.80 €		0 € x 2	49.60 € x 3
5		15.50 € 186 € 186 €		186 €	93 € x 2		62 € x 3
chaqu	е		' l'achat de :		Nombre	_	7 14 PIIX 40 0.10 C
Type de fr		omage					-
Faisselle Fromage blanc 400 gr							_
	ure fra		<u>ji</u>				-
Nature ½ sec							_
	ire se						-
Cendré							-
Poivre							
Herk	ре						
	ache						
Vac	1e						
Ban	que			Numéro des	chèques ((à l'ordre	de Fabrice Dauce) :
••••	•••••						
Fait	à		le				
Noms et signatures De l'adhérent		du produ	du producteur		d'un membre du bureau		

du producteur

Les signataires de ce contrat s'engagent à respecter les engagements définis ci-après.

Engagements de l'adhérent

- ➤ Payer à l'avance, par saison de six mois, la distribution périodique de ses produits. Les chèques, libellés au nom de l'agriculteur, sont remis à la signature du contrat au responsable de l'association qui se charge de les transmettre au producteur.
- Venir chercher ses fromages sur le lieu de la distribution au jour et à l'heure fixés. En cas d'empêchement ils peuvent être remis à une tierce personne désignée par l'adhérent et dont le nom est communiqué au responsable de distribution. Les produits de personnes dont l'absence n'est pas justifiée pourront être partagés entre les partenaires.

Engagement du producteur partenaire

- Produire selon les méthodes de l'agriculture biologique
- Livrer les produits au jour et à l'heure sur le lieu fixé en début de contrat.
- Etablir un planning de production
- Pratiquer la transparence des prix
- Aviser les partenaires en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité.
- Expliquer le travail à la ferme.
- ➤ Prendre en compte les remarques et les besoins de ses partenaires. Dans le cas où il ne peut satisfaire une demande, il en expliquera les raisons.

Association Consomm'acteurs chez N. Rolland 35 avenue Chandon Gennevilliers 06 83 31 01 31